



FVMFAC

Fédération Vaudoise
des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs
et Couvreurs

34, rue du Maupas
1004 Lausanne

Pour la correspondance:
Case 279
1001 Lausanne

Tél. 021/647 24 25
Fax 021/646 39 03
E-mail: fvmfac@sgip.ch

www.mevauba.ch

A NOS MEMBRES

Réf. L.Bleul/M.Jiménez/S.Morisot

Lausanne, le 27 novembre 2025

Accord sur les salaires au 1.1.2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons, ci-après, les informations suivantes :

I. SALAIRES MINIMAUX

D'entente entre les partenaires sociaux, aucune augmentation conventionnelle des salaires minimaux au 1^{er} janvier 2026 n'a été convenue.

Pour rappel, les salaires, sans changement, vous sont donnés ci-après :

Classe A :	Horaire	Mensuel
Dès la 10 ^{ème} année d'activité, après l'obtention de la qualification	CHF 35.40	CHF 6'327.75
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 33.80	CHF 6'041.75
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 31.05	CHF 5'550.20
Classe B :		
Dès la 10 ^{ème} année d'activité	CHF 31.40	CHF 5'612.75
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 30.10	CHF 5'380.35
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 28.60	CHF 5'112.25
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 27.25	CHF 4'870.95
Classe C :		
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 26.70	CHF 4'772.60
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 25.35	CHF 4'531.30
Classe D :		
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 22.85	CHF 4'084.40

II. SALAIRES EFFECTIFS

Aucun accord quant à une augmentation des salaires effectifs n'a été convenu.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS
Le Président : Le Secrétaire général :
S. Moïk L. Bleul